



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Les 14, 15 et 16 juillet 2026, Ottawa (ON)

Résolution n° 49/2026

TITRE : Soutien au financement et à la mise en œuvre du *Cadre Honorer nos forces*, 2^e édition

OBJET : Santé, éducation

PROPOSEUR(E) : Michael Yellowback, Chef, crie nation de Manto Sipi, Man.

COPROPOSEUR(E) : Tamara Young, Cheffe, Première Nation de Pictou Landing, N.-É.

DÉCISION : Approuvée par consensus par le Comité exécutif de l'APN

ATTENDU QUE :

A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) :

- i. Article 7(1) : Les autochtones ont droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité de la personne;
- ii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions;
- iii. Article 24(2) : Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit.

B. En vertu de l'Appel à l'action n° 18 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada :

- i. 18 : Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 1^{er} septembre 2026 à Calgary (Alb.)

Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

49 – 2026
Page 1 de 4

mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités.

- C. Les Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) abordent la crise persistante de la violence subie par les femmes, les filles et les personnes bispirituelles/LGBTQQIA autochtones au Canada et comprennent notamment des appels « adressés à tous les gouvernements » :
- i. [7.1] : Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé de reconnaître que les peuples autochtones, c'est-à-dire les Premières Nations, les Inuits et les Métis, y compris les personnes 2ELGBTQQIA, sont les spécialistes des soins qui les concernent et de leur propre guérison, et que les services de santé et de bien-être sont le plus efficace lorsqu'ils sont conçus et prodigués par des Autochtones, conformément aux pratiques, aux conceptions du monde, aux cultures, aux langues et aux valeurs des différentes communautés inuites, métisses et des Premières Nations qu'ils servent.
- D. En 2011, s'appuyant sur la résolution 60/2010, *Ratification du cadre renouvelé pour le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones et le Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes*, l'Assemblée des Premières Nations (APN), en collaboration avec Santé Canada et la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (aujourd'hui la Thunderbird Partnership Foundation), a publié le document *Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières nations du Canada*.
- E. La résolution 60/2023 de l'APN, *Mesures visant à remédier aux conséquences de la crise des opioïdes*, enjoint à l'APN de demander à SAC de veiller à ce qu'un financement flexible amélioré soit accessible à toutes les Premières Nations qui souhaitent mettre en œuvre le Cadre Honorer nos forces et la Stratégie sur les opioïdes et de travailler avec les organismes pertinents des Premières Nations spécialisés dans le mieux-être mental capables d'aider les Premières Nations à répondre à leurs besoins liés à la consommation de substances.
- F. Depuis sa publication en 2011, le Cadre Honorer nos forces a réorienté l'approche de soins en consommation de substances en mettant l'accent sur les atouts plutôt que sur les manques. Il a souligné la nécessité de dispenser des soins communautaires fondés sur la culture, il a clairement mis en évidence l'importance des connaissances autochtones dans le processus de guérison et il a favorisé l'intégration des soins en mieux-être mental et en consommation de substances.
- G. Le contexte sanitaire lié à la consommation de substances a radicalement changé depuis 2011. La consommation de substances est passée des médicaments sur ordonnance à un marché de drogues non réglementées, très toxiques et contaminées par des substances telles que le fentanyl, un opioïde puissant.
- H. Les opioïdes et autres drogues contaminées, telles que la méthamphétamine et les benzodiazépines, tuent des membres des Premières Nations ou leur font du mal à un rythme alarmant. Par exemple, les décès liés aux opioïdes parmi les membres des Premières Nations en Ontario ont triplé entre 2019 et 2022. En 2022, le taux de mortalité parmi les membres des Premières Nations en Ontario était neuf fois plus élevé que parmi les non-membres des Premières Nations. En Colombie-Britannique (C.-B.), le taux de mortalité parmi les membres des Premières Nations était 6,7 fois plus élevé que parmi les autres résidents de la province

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 1^{er} septembre 2026 à Calgary (Alb.)

Woodhouse.

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

49 – 2026

Page 2 de 4

– il s'agit des écarts les plus importants jamais enregistrés depuis l'état d'urgence de santé publique déclaré en 2016.

- I. Partout au Canada, les Premières Nations continuent d'enregistrer des taux disproportionnés d'empoisonnements aux drogues toxiques, de décès par surdose et de préjudices liés à la consommation de substances. L'aggravation de la crise de consommation de substances a conduit à l'élaboration de la 2^e édition du Cadre Honorer nos forces, qui comprend notamment : une meilleure compréhension des traumatismes complexes et de leur rôle dans la consommation de substances; une mise à jour du langage utilisé pour le rendre plus contemporain et moins stigmatisant; l'utilisation des connaissances et des données probantes les plus récentes, en particulier en matière de réduction des méfaits et d'approches pharmacologiques; la lutte contre le racisme anti-autochtone; la mise en lumière des besoins en matière de logements et d'infrastructures ainsi que des services globaux comprenant les déterminants sociaux de la santé.
- J. La Thunderbird Partnership Foundation a demandé au gouvernement de moderniser la formule de financement actuelle et de mettre en place des salaires justes et équitables pour les intervenants en toxicomanie du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones, du Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes et des programmes communautaires de lutte contre la consommation de substances. Le gouvernement n'a pas répondu à cet appel. Les intervenants en santé mentale et en consommation de substances des Premières Nations font face à d'importantes disparités salariales, gagnant près de 45 % de moins que leurs homologues provinciaux.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement du Canada, en partenariat avec les Premières Nations, de mettre en œuvre de financement durable et équitable qui favorise la mise en œuvre intégrale du document *Honorer nos forces : Cadre renouvelé pour soutenir le mieux-être et les soins en consommation de substances parmi les membres des Premières Nations au Canada* (2^e édition) (Cadre Honorer nos forces), notamment les éléments suivants :
 - a. des investissements dans le développement de la main-d'œuvre, les programmes communautaires, les infrastructures et le soutien global;
 - b. une rémunération équitable et la parité salariale avec les postes de travailleurs provinciaux et territoriaux en toxicomanie pour les employés des Premières Nations afin de favoriser l'équité dans les services et programmes.
2. Soutiennent en principe le Cadre Honorer nos forces (2^e édition) en tant que cadre stratégique visant à favoriser un continuum de soins élargi et un financement équitable pour le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les Autochtones, les centres de traitement du Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes et les programmes communautaires des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN de demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de soutenir la mise en œuvre intégrale *Cadre Honorer nos forces* (2^e édition).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 1^{er} septembre 2026 à Calagary (Alb.)

Cindy Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

49 – 2026

Page 3 de 4

4. Enjoignent à l'APN de demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'accorder un montant de ressources suffisant aux gouvernements des Premières Nations, aux conseils tribaux et aux autres organisations concernées pour qu'ils puissent offrir un continuum complet de soins en mieux-être et consommation de substances au sein des communautés des Premières Nations, garantissant ainsi aux membres des communautés l'accès à des services efficaces et culturellement adaptés.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 1^{er} septembre 2026 à Calagary (Alb.)

Woodhouse.

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

49 – 2026

Page 4 de 4